



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté du 06 MAI 2024**

**fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de contrôleur de classe normale des services techniques du ministère de l'intérieur au titre de l'année 2024**

**Le ministre de l'intérieur et des outre-mer,**

Vu l'arrêté du 4 mars 2019 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de contrôleur de classe normale des services techniques du ministère de l'intérieur ainsi que la composition et le fonctionnement du jury ;

Vu l'arrêté du 12 février 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de contrôleur de classe normale des services techniques du ministère de l'intérieur.

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Michael VISSE, ingénieur des services techniques, est nommé président du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de contrôleur de classe normale des services techniques du ministère de l'intérieur au titre de l'année 2024.

**Article 2**

M. Eric TRYSTRAM, commandant de police, est nommé vice-président du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de contrôleur de classe normale des services techniques du ministère de l'intérieur au titre de l'année 2024.

### **Article 3**

Sont désignés en qualité de membres du jury :

- M. Bernard ANCELIN, major de gendarmerie ;
- M. Gilbert ESCUDERO, contrôleur de classe supérieure des services techniques ;
- Mme Gisèle LABESSE, attachée d'administration de l'État ;
- M. Camille NAUDET, attaché d'administration de l'État ;
- M. Julien VIALATTE, ingénieur des services techniques ;
- M. Anthony WATERSCHOOT, contrôleur de classe supérieure des services techniques.

### **Article 4**

Est désigné en qualité de personnalité qualifiée choisie en raison de sa compétence spécifique :

- M. David WATEL, contrôleur de classe normale des services techniques.

### **Article 5**

En cas d'empêchement du président, la présidence des travaux du jury sera assurée par M. Eric TRYSTRAM, vice-président.

### **Article 6**

En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

### **Article 7**

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, de manière à être accessible au public, sur les lieux des épreuves pendant toute leur durée ainsi que jusqu'à la proclamation des résultats, dans les locaux de la sous-direction du recrutement et de la formation et sur le site internet du ministère de l'intérieur.

Fait le 06 MAI 2024

Pour le ministre et par délégation,

Le Sous-directeur  
du recrutement et de la formation

  
Yves MATHIS